



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'HEBERGEMENT, DE  
MAINTENANCE ET DE LOCATION DE LA  
SOLUTION ID CITY**

**DÉCISION N° DM-20-062  
EN DATE DU 07 FEVRIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer l'hébergement, la maintenance et la location de la solution ID CITY ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société ID CITY de signer un contrat d'hébergement, de maintenance et de location de la solution ID CITY ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ID CITY – Parc Menez –29900 CONCARNEAU représentée par son Co-fondateur, Monsieur Antoine JESTIN, un contrat d'hébergement, de maintenance et de location de la solution ID CITY. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 6000,00 euros HT (six mille euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200207-lmc1H7141H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/02/2020 Date de Publication : 07/02/2020
---